

Montréal, le 2 novembre 2023

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
N/D : 06122.05.0815

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 3 octobre 2023.

Relativement au premier point de votre demande, nous vous donnons accès dans le tableau ci-dessous au montant des lots non réclamés à l'expiration du délai de réclamation et qui sont versés annuellement à la réserve des lots non réclamés de Loto-Québec. Ces montants sont par la suite redistribués aux consommateurs sous forme de promotions et pour l'attribution de lots bonis.

Lots non réclamés	
Année financière	Montant (en milliers de \$)
2018-2019	9 287
2019-2020	10 935
2020-2021	23 111
2021-2022	11 170
2022-2023	16 926

En ce qui a trait au deuxième et troisième point de votre demande, nous ne pouvons vous y donner accès puisque nous ne compilons pas ces informations telles que visées par votre demande et ne détenons donc aucun document susceptible d'y répondre, conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi). De plus, pour répondre à votre demande, il nous faudrait procéder à des calculs et comparaisons de renseignements et ces éléments de votre demande ne sont donc pas visés par la Loi, au sens de l'article 15. Par ailleurs, afin d'extraire l'ensemble des données à cet effet, nous devrions faire l'analyse d'un grand nombre de rapports et de documents sur une base individuelle et une telle analyse ne pourrait être réalisée dans les délais prévus par la Loi sans nuire sérieusement à nos activités, au sens de l'article 137.1 de la Loi.

Par ailleurs, nous vous invitons également à consulter l'information disponible à l'égard de l'état de réclamation des lots sur notre site Internet à l'adresse suivante:  
<https://loteries.lotoquebec.com/fr/informations-pratiques/etat-de-reclamation-des-lots>.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Original signé]

François Racine  
Directeur du Secrétariat corporatif  
Responsable adjoint de l'accès à l'information  
Loto-Québec